

**RENCONTRE AVEC LE MAIRE DU 29 NOVEMBRE 2024**  
**PROTOCOLE D'ACCORD**

A la suite d'un mouvement social, un nouvel échange de plus de 2h30 s'est tenu entre le Maire, Leyla Temel, maire adjointe au maire en charge de l'éducation et de l'enfance, Yannick Caillet, maire adjoint en charge du dialogue social, avec les organisations représentatives du personnel qui ont souhaité être présentes (FO, CGT, CFDT, Snuter-FSU, Sud, SAFPT). Ces échanges ont permis de réaffirmer la volonté de la municipalité d'organiser une pause méridienne de qualité reposant sur des taux d'encadrement contractualisés permettant des activités éducatives.

En réponse aux revendications formulées par les représentants du personnel, 10 propositions concrètes ont été effectuées par la municipalité. En complément de ces 10 propositions, le Maire a réaffirmé l'engagement de l'administration pour établir les contrats dans les meilleurs délais.

Ces 10 propositions font l'objet d'un accord et seront mises œuvre.

**Concernant le temps de la pause méridienne dans les accueils de loisirs :**

1. Accroître la mobilisation des services pour recruter les 40 agents nécessaires au respect des taux d'encadrement fixés en CST et contractualisés dans le PEDT
2. Créer 10 postes permanents à temps non complet pour une équipe de remplacement sur la pause méridienne
3. Mettre en stage 50 agents en 2 vagues de 25, une en mars 2025 puis en septembre 2025 pour des agents actuellement contractuels répondant à des critères de manière de servir et d'ancienneté avec une quotité de travail minimum de 70%. A l'issue de cette période de stage, 50 agents pourront donc être titularisés. Ce plan de mise en stage concerne les agents actuels de Saint-Denis.
4. Elaborer une note de service sur les critères d'accès à la formation diplômante qui sera partagée avec les organisations syndicales puis avec l'ensemble des agents du service.
5. Définir des modalités d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agents de la filière animation
6. Renforcer l'accompagnement « en central » des équipes de terrain dans l'élaboration du livret d'accueil des enfants en situation de handicap et poursuivre l'effort de formation

**Concernant les offices de restauration :**

7. Renforcer les effectifs avec 6 créations de poste pour les offices dont l'augmentation des rationnaires est la plus significative
8. Renforcer l'équipe de volants avec la création de 4 postes supplémentaires
9. Mettre en stage 15 agents en 2025 ; 8 postes en mars et 7 postes en septembre. Ce plan de mise en stage concerne les agents actuels de Saint-Denis.

**Concernant les ATSEMs :**

10. Création d'un groupe de travail sur les conditions de travail des ATSEMs qui débutera au 1er trimestre 2025

le Maire  
Mathieu Hénaff



Pour FO et l'intersyndicale  
Djamila Bassi